



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20250214-AR202502_05-Al Date de télétransmission : 14/02/2025 Date de réception préfecture : 14/02/2025

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains fonctionnaires municipaux en matière d'état civil Abroge et remplace l'arrêté municipal du 26 mars 2024

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-30, R.2122-8, et R.2122-10, relatifs aux délégations accordées par le Maire à certains fonctionnaires titulaires de la Commune, notamment en matière d'état civil,

vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article R.113-10.

vu son arrêté municipal du 26 mars 2024 portant délégation de signature à certains fonctionnaires municipaux en matière d'état civil,

considérant les changements intervenus à l'état civil, il convient de prendre un nouvel arrêté municipal en lieu et place du précédent,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal du 26 mars 2024 portant délégation de signature à certains fonctionnaires municipaux en matière d'état civil.

ARTICLE 2: DONNE délégation de signature à certains fonctionnaires municipaux, conformément au tableau ci-dessous, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour :

- 1. La certification conforme des pièces et documents dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration,
- 2. La légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales,
- 3. L'ensemble des fonctions exercées en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.



Agents	Fonction ou grade	Accusé de réc 094-21940041 Date de télétra Date de récept	eption en préfe 3-20250214-AF ansmission : 14/ tion préfecture :	cture 2202502_05-A 02/2025 14/02/2025
Mme CENTONZE	Directrice générale adjointe	X	Х	X
Mme SLOCINSKI	Directrice	X	X	X
M. AUJOUANNET	Responsable de service / Attaché	X	X	X
Mme FOKY	Attachée	X	X	X
Mme PIRES	Rédacteur principal	X	X	X
Mme LOFARO	Adjoint technique	X	X	X
Mme BOURDIN	Adjoint technique	X	X	X
Mme ZAMI	Adjoint administratif	X	X	X
Mme MARCON	Adjoint administratif principal 1ère classe	X	X	X
Mme AMARA	Adjoint administratif principal 2ème classe	X	X	X
Mme HOERNER	Adjoint administratif	X	X	X
M. MAURO	Adjoint administratif	X	X	X
Mme BOUIN V.	Adjoint administratif	X	X	X
Mme MÉSUIL	Adjoint administratif principal 2ème classe	X	X	X
Mme BOUIN N.	Adjoint administratif principal 2ème classe	X	X	
Mme HAGUENIER	Rédacteur	X	X	
Mme BOISSE	Adjoint administratif principal 2ème classe	X	Х	
Mme TOUCHARD	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	X	X	
Mme BIREM	Adjoint administratif principal 1ère classe	X	X	
M. LAJMI	Adjoint administratif principal 2ème classe	X	X	
Mme CHASSAING Flore	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	X	X	
Mme LEROY Virginie	Adjoint technique	X	X	
Mme BOUVIER	Adjoint administratif	X	X	

ARTICLE 2: PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance,
- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance,
- les intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE 1 4 FEV. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1 4 FEV 2025 RECU EN PREFECTURE

LE 1 4 FEY. 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 1 4 FEV. 2025

Le Maire d'Ivry sur-Seine

e BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou notification du présent arrêté.